



à LENS N° 1.02
à ROUBAIX N° 3.28
à LILLE N° 1.02

ABONNEMENTS 3 Mois 50 fr. 6 Mois 90 fr. 1 An 180 fr.
Nord et Départements limitrophes...
Autres départements...
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes
PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Jeu di 21 MARS 1907

ANTAGONISMES SOCIAUX

La Propriété et le Travail. — Deux forces qui se heurtent. — Guerre civile permanente. — Le Socialisme pacificateur.

La grève des électriciens a fait apparaître subitement le grand et terrible problème qui domine tous les autres, le problème de l'organisation de la propriété et du travail. La division de la société en deux classes s'affirme avec une acuité croissante. Le mécanisme de la production se développe. Il se complique à tel point, toutes les pièces de ce mécanisme subtil et vaste se commandent de telle sorte qu'il suffit d'arrêter un rouage pour tout immobiliser. Ainsi, par un double effet simultané et inverse, les progrès de la science, la concentration et l'enchevêtrement des industries accroissent la force du capital et la force antagoniste du travail. La force du travail est accrue, puisqu'il y a le monopole de grandes industries, qui ne sont plus accessibles aux petits artisans, aux petits producteurs.

Mais la force du travail est accrue, puisqu'il lui suffit de se refuser, pour frapper de paralysie tout un énorme appareil, toute une partie de la vie sociale. Et comme toute force humaine est invinciblement conduite à s'exercer, à se déployer, comme toute classe sociale est tentée d'user de toutes les puissances qu'elle a en main, le capital tend tous les ressorts du monopole et le travail tend tous les ressorts de la grève; et à la limite, on entrevoit des trusts capitalistes immenses, auxquels les salariés feront équilibre par des grèves de plus en plus étendues et de plus en plus redoutables.

C'est dire que la société d'aujourd'hui, qui met le capital d'un côté et le travail de l'autre, porte en son sein un principe mortel, une guerre civile et sociale permanente.

Je sais bien qu'on nous objecte que, dans les services nationalisés ou municipalisés, la grève pourra se produire encore, puisque nous ne refusons pas le droit de grève aux fonctionnaires des services publics et poussés en fait, il serait impossible de leur retirer ce droit si tous ensemble voulaient l'exercer. Sans doute; mais il est possible d'organiser la gestion des services nationaux ou municipaux de telle sorte que, pratiquement, les chances de grève soient réduites ou à rien ou presque à rien. Il suffira pour cela d'admettre, d'appeler à la gestion de ces services, à côté des représentants de l'État, des délégués élus de la corporation ouvrière directement engagés dans ce service, et aussi des délégués élus de toute la classe ouvrière, pour que ni l'intérêt national, ni l'intérêt d'ensemble du prolétariat ne soit subordonné à l'intérêt purement corporatif d'une catégorie restreinte de salariés. D'ailleurs, toute la classe des salariés, comme elle devrait être représentée dans toutes les entreprises, n'est seulement dans cette direction que la société trouvera la promesse, la certitude de la paix, l'entente de la paix véritable, qui ne procédera pas de l'oppression, mais au contraire de la libération et de la victoire du travail.

Le pressentiment de ces problèmes, des solutions hardies qui s'imposent, emplit de trouble et d'hésitation une partie de la démocratie. Un lourd malaise pèse l'autre jour sur le parti radical. D'un côté, il s'effrayait du mouvement des ouvriers; de l'autre, il se demandait avec inquiétude ce qu'était une société qui ne pouvait plus se défendre et assurer sa vie que par la suspension d'une liberté essentielle, des travailleurs. Et comme le programme posé par les radicaux n'est autre que de leur offrir pas une solution, les radicaux ont été obligés à un vote de réaction sociale qui, pour beaucoup d'entre eux, allait au-delà de leur intime pensée.

Mais cet état d'incertitude et d'ambiguïté ne pourra se prolonger. A mesure que se développera l'action ouvrière, la République devra ou la refouler par la force, par la brutalité des lois, ou ménager à ce flot qui monte et qui gronde une large issue; et c'est seulement par l'organisation d'un domaine social de la production tous les jours plus vaste que l'énergie légale du prolétariat aura son emploi. Toutes les coalitions contre le socialisme ne prévaudront pas contre la force des choses. Le radicalisme sera obligé de prendre parti. Il ira à droite ou à gauche.

notre Montagnini finit par attirer l'attention du gouvernement sur ses menées et, un beau matin, sans qu'on lui ait crié « gare ! » une perquisition était opérée dans ses appartements, après quoi on le reconduisit à la frontière italienne, avec tous les égards dus à sa double qualité d'espion et d'agent provocateur.

Mais tout le monde connaît cette histoire que la presse cléricale s'est évertuée à monter en tragédie, en invoquant « le droit des gens » et cyniquement « violé dans la sainte personne d'un vil mouchard. Nul ne s'est d'ailleurs laissé prendre à ces protestations d'une indignation plus ou moins sincère — et le gouvernement les a laissées passer avec dédain. La saisie des papiers Montagnini lui permettait en effet d'établir, quand il le voudrait, que le légal secret du Pape, à Paris, s'était immiscé dans notre politique intérieure et qu'il s'était agité à fomenteur une conspiration contre la République.

Le garde donc un dédaigneux silence devant les insinuations de ses adversaires, tendant à le représenter comme auteur par les adjurations qui lui étaient faites de jeter au vent de la curiosité et de la critique les papiers de l'espion papalin. Ne disait-on pas, dans les « patriotiques » feuilles romaines, que si le gouvernement dévoilait les intrigues de M. Montagnini, c'était la guerre ou tout au moins la mise de la France au ban des nations civilisées ? Les polémiques se poursuivaient sur ce ton lorsque Jaurès a demandé, au nom du groupe socialiste que, pour en finir avec ce scandale cléricale, une commission d'enquête parlementaire soit chargée de colliger et de publier les papiers Montagnini.

La Chambre, à une majorité considérable, — 370 voix contre 164, — a été ralliée à la proposition de notre éminent collaborateur et ami, sans que, d'ailleurs, le gouvernement s'y opposât formellement; et le gouvernement a été obligé de céder. C'est ce que Jaurès a demandé à la Chambre de faire et c'est à quoi la Chambre a décidé, avec autant de raison que d'enthousiasme. Ainsi, Pie X apprendra à ses dépens que, ainsi vaut un franc ennemi qu'un maladroit ami.

LES FAITS DU JOUR

La Chambre a adopté la proposition Jaurès, tendant à la nomination d'une Commission parlementaire chargée d'examiner les papiers saisis chez M. Montagnini, l'agent secret du Pape à Paris.

Le Sénat a discuté les interpellations relatives à la suppression de la « vice religieuse sur les pièces de monnaie et à la catastrophe de Toulon.

Un jeune ouvrier a fait une chute de soixante mètres aux mines d'Anzin.

CHRONIQUE

LE « CREDO » D'UN SAVANT

S'il est malaisé aux profanes de mesurer d'un regard la portée de l'œuvre scientifique de Berthelot; s'il leur faut s'en tenir sur ce point aux généralités en se rappelant que la chimie, à l'échelle des notations et des signes, s'attarde dans le jeu stérile de l'analyse, quand celui dont nous pleurons la perte « la réveillée et animée par la synthèse », de moins nul ne doit ignorer que cette ardente méditation ne s'est point absorbée dans la formule et les expériences — si fécondes fussent-elles ! — du laboratoire, du temple sacré, mais qu'elle a tâché d'arracher à la science de fermes promesses d'un avenir meilleur, plus équitable et plus riant. Car il ne suffit pas de dire que Berthelot

a été un démocrate et un républicain, un chef de l'action sociale, et même un ministre de la République; il faut montrer comment il a fait de la science « la base de toute moralité de tout dévouement », la régularité de toute vie individuelle et sociale; avec quelle chaleur d'âme, sans rien sacrifier des lois qui président aux forces et aux énergies naturelles, il a légitimé le progrès humain, condamné le mal physique comme le mal moral et combattu les servitudes traditionnelles.

Jamais le « doute scientifique » n'a entravé des convictions que l'âge n'avait fait rendre plus ferventes. Aux premières heures de l'humanité fameuse qui unit si fidèlement Berthelot à Renan, l'élève de Saint-Sulpice, dans l'ivresse de l'émancipation, se montre le plus exalté. Il parle en néophyte de « notre sainte Révolution ». L'adore en bloc, comme plus tard M. Clemenceau; et si le sublime de la science avec les lois naturelles, ou le sublime de la Révolution n'effaceraient pas ses travaux ?

Mais la pensée de Renan a des retours, des repliements, des inconsistances, des injustices. Si nous sommes, comme il le veut, « le jouet d'un égoïsme supérieur », si la nature n'a d'autre but que de « nous dupes savamment », à quel bon l'effort raisonné et la foi au progrès ? La démocratie est alors pour Renan et le plus énergique dissolvant que le monde ait connu; elle est sans poésie et sans noblesse; elle est aristocratique, ou mieux encore le bon tyran doit imposer ses lois au troupeau humain. Et Renan prête à cette idée tous les enchantements de son ironie harmonieuse. Sa séduction coïncide avec la démocratie avec le transformisme doucement, avec la complicité des reporters, en or d'Vvetout du scientisme.

Les dogmatiques viennent alors à la rescousse pour des fins plus prochaines. On reproche l'antagonisme de la démocratie avec la science, avec les lois naturelles; on condamne les faibles et les humbles au nom de l'évolution, on bafoue tous nos espoirs. M. Brunetière lance le mot de « faillite de la science », qui fait fortune dans les milieux de réaction.

Berthelot relève le défi. La science a déçu seulement ceux qui lui demandent ce qu'elle n'a pas promis de donner : la solution de toutes les énigmes et le bonheur; mais à qui l'interrogé d'un cour loyal et sincère, elle répond : « C'est ce que Jaurès a demandé à la Chambre de faire et c'est à quoi la Chambre a décidé, avec autant de raison que d'enthousiasme. »

Un Monstre

La catastrophe de l'« Iéna » ne pourrait manquer d'inspirer aux gens d'égérie une de ces remarques où se reflète toute leur violence amère. Un cardinal romain s'est écrié : « Querant millions au fond de la mer ! Juste la somme que le gouvernement français comptait économiser par la loi de séparation de l'Église et de l'État. »

« Parlez, monsieur de Crosne; parlez ouvertement, sans réserve; parlez vite et net. — Eh bien ! voici, répliqua le lieutenant de police : je n'ai pas fait arrêter le gazetier Reteau parce qu'il faisait de toute nécessité que j'ouïsse, avant cette démarche, une explication avec Votre Majesté. — Je la sollicite. — Peut-être, sire, vaut-il mieux donner à ce gazetier un sac d'argent et l'envoyer se faire pendre ailleurs, très loin. — Parce que, sire, quand ces misérables disent un mensonge, le public à qui on le prouve est fort aise de les voir fouetter, essorier, pendre même. Mais quand, par malheur, ils mettent la main sur une vérité... — Une vérité ? — M. de Crosne s'inclina. — Oui, je sais. La reine est en effet un malheur, comme vous dites; mais je la lui avais permis. — Oh ! sire, murmura M. de Crosne. Cette exclamation du sujet respectueux frappa le roi encore plus que celle qu'avait faite le valet de la bouche du parent jaloux. — La reine n'est pas perdue pour cela, dit-il, je suppose. — Non, sire, mais compromise. — Monsieur de Crosne, que vous a dit vo-

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

LE PARLEMENT CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 20 mars. — La séance s'ouvre à 2 heures 20, sous la présidence de M. BRIS-SON, qui lit des dépêches de condoléances des Chambres de Bulgarie et de l'Uruguay, à l'occasion de la catastrophe de l'« Iéna ».

A propos de l'explosion de « l'Iéna »

UNE QUESTION DE L'ABBE GAYRAUD
M. GAYRAUD dépose le projet de résolution suivant : « La Chambre invite le gouvernement à donner des instructions afin que la liberté de conscience et du culte soit respectée dans les hôpitaux de la marine, particulièrement lorsque des catastrophes imprévues y amènent de nombreux blessés. »

« La catastrophe de l'« Iéna », dit-il, a causé en France une émotion unanime. Pourquoi faut-il que certaines circonstances aient douloureusement impressionné une partie du pays ?

Je ne fais pas allusion à l'absence du gouvernement lors de la cérémonie religieuse. Je sais de bonne source qu'il devait y assister et que c'est un simple malentendu qui l'en a empêché.

M. CLEMENCEAU. — C'est inexact. M. SAVARY (de Beauregard). — Cette interruption souligne l'inconvenance de l'attitude du gouvernement.

M. CLEMENCEAU. — L'inconvenance est à vous dire.

M. TROUIN. — Il y a eu hier un deuil national, celui de Berthelot; vous vous êtes abstenus dans le vote auquel il a donné lieu; c'est le même ordre d'idées.

L'abbé GAYRAUD. — Le cas est tout différent. Je ne méconnaissais point les mérites scientifiques de M. Berthelot, mais je ne puis oublier que vous avez voulu honorer en lui l'adversaire de nos croyances. Son attitude ne m'a pas permis de m'associer au vote de la Chambre et je ne tiens pas d'ailleurs à justifier les mérites devant vous.

Les victimes de Toulon appartenant pour la plupart à des familles catholiques. On leur a refusé les secours religieux, qui seraient adoucis à leurs familles.

Ces secours ont été refusés à ces malheureux, et c'est par suite d'une interprétation rigoureuse des règlements qui interdisent l'entrée dans les hôpitaux de la marine des prêtres qui n'auraient pas été demandés par les malades eux-mêmes.

Un seul a été admis sur la demande d'une famille de Perros-Guirec, qui avait télégraphiquement réclamé cette faveur pour son enfant qui était au nombre des victimes.

Le clergé de Saint-Louis, à Toulon, qui avait sollicité l'autorisation d'être admis auprès des blessés, a été conquis aux portes de l'hôpital par ordre du directeur du service de santé de la marine à Toulon.

M. COUTANT. — Qu'est-ce que ça peut nous faire ? M. LASIES. — Cette interruption vous juge.

M. GAYRAUD. — Cette cruauté appuyée sur la lettre des règlements est de nature à aggraver encore la très vive douleur des familles.

Nos marins bretons, qui ont toujours tant de peine à recevoir, lorsqu'ils sont même simplement blessés, les secours de leur religion, ont été ainsi l'objet d'un traitement qu'on ne saurait trop déplorer.

Declarations de M. Thomson

M. THOMSON, ministre de la marine, a la parole.

— M. Gayraud m'avait fait part de son intention de me poser une question sur le refus du directeur du service de santé de Toulon de permettre à divers prêtres catho-

liques d'entrer dans la salle des blessés de l'« Iéna » à l'hôpital de Toulon.

Je lui avais fait remarquer que sa question trouverait mieux sa place dans les interpellations annoncées. Il l'a maintenue, j'y réponds.

Les règles à suivre pour l'admission des membres du clergé dans les hôpitaux sont contenues dans une circulaire d'avril 1905, elle a lieu en appel des malades.

M. OLLIVIER. — Si les malades sont sans connaissance ? M. THOMSON. — Cette décision me blâme les convictions religieuses de personne. Elle permet à tous ceux qui le désirent de remplir leurs devoirs religieux.

Dans la note qu'il m'a remise, le directeur du service de santé de Toulon constate qu'aucun blessé de l'« Iéna » n'a demandé le secours d'un prêtre. Seul, le frère d'un blessé a demandé qu'on laisse parvenir un prêtre auprès de lui. Il a été fait droit à cette demande.

Aux obsèques, pendant l'absoute, toutes les familles ont eu le prêtre qu'elles ont demandé.

M. LASIES. — Il faut éclaircir la question. Vous les avez vus, monsieur le ministre, ces blessés; vous savez bien qu'ils ne formaient plus qu'un bloc, pour ainsi dire inconscient. N'y en eût-il eu qu'un qui fut incapable de parler, vous deviez ne pas le priver de la visite du prêtre.

M. COUTANT. — C'est du boniment. M. LASIES. — Vous proclamez votre respect des croyances de tous, et quand l'abbé Gayraud vous parle, ici, de la foi des marins bretons, vous n'avez que sarcasmes et ricanements sur les lèvres.

Ils sont morts en héros; mais si vous pouvez leur demander leur vie pour la défense de la patrie, vous n'avez pas le droit de violenter leur conscience. Vous devriez, monsieur le ministre, retirer une circulaire qui aboutit à de tels dénis de justice.

M. SAVARY DE BEAUREGARD. — Je m'associe de toutes mes forces à la noble protestation de MM. Gayraud et Lasies. (Bruit à gauche.)

Vous agissez en sectaires, quand vous refusez à nos enfants mourants pour la France les consolations de leur religion.

M. THOMSON, ministre de la marine. — Je proteste contre ces accusations. La liberté de conscience a été respectée. Il n'y avait pas que des catholiques sur l'« Iéna », mais aussi des protestants et des libres penseurs.

M. DROITE. — Combien y en avait-il ? M. LEFAS. — Quand on a été blessé, certains que les autres, on batissait plus, vous avez permis l'accès du prêtre auprès des victimes. (Vives interruptions à l'extrême gauche.)

Rejet du projet Gayraud

M. BRISSON, président. — Quand l'orateur accuse des agents du gouvernement d'avoir attendu la mort pour permettre de donner aux victimes les secours religieux, il n'est pas étonnant qu'il soulève des protestations.

M. COUTANT. — C'est honteux. Je vais le descendre de la tribune.

M. LEFAS. — Le gouvernement a manqué de courtoisie et de tact, en refusant d'assister à la cérémonie religieuse.

C'est la première fois qu'on soumet notre patriotisme à une pareille épreuve. Nous sommes attristés autant qu'indignés, et nous voulons espérer qu'on ne nous l'imposera plus.

M. DE ROSANBO. — Je m'adresse à la bonne foi de tous. Quand un blessé est dans un état tel qu'il ne peut réclamer la présence du prêtre, est-il convenable, humain, de la lui refuser ?

Comment voulez-vous qu'un marin blessé, presque inanimé, puisse connaître lui-même que le grand Dieu est au-dessus de son prêtre et à qui ?

A L'EXTREME GAUCHE. — X'vous. M. DE ROSANBO. — Pour respecter le libre arbitre de conscience, il faudrait d'abord retirer les circulaires ministérielles qui violent.

Par 378 voix contre 154, le projet de résolution est repoussé.

FEUILLETON DU 21 MARS. — N. 72.

MEMOIRES D'UN MEDECIN

LE COLLIER DE LA REINE

par Alexandre DUMAS

XXXVI

Le quatrain de monsieur de Provence

— S'il en est ainsi, Votre Majesté, qui sait que n'est pas un homme celui qui ne se trompe pas, Votre Majesté admettra bien que je ne me sois pas trompé pour quelque chose. — Je n'accuserai jamais votre esprit, qui est grand et supérieur, mon frère. — Eh bien ! sire, comment ne me serais-je pas trompé à entendre tout ce qui se délinait. Nous autres princes, nous vivons dans l'air de la calomnie, nous en sommes imprégnés. Je ne dis pas que j'ai cru, je dit que l'on m'a dit. — A la bonne heure ! puisqu'il en est ainsi, mais... — Le quatrain ? Oh ! les poètes sont des

êtres bizarres; et puis, ne vaut-il pas mieux répondre par une douce critique qui peut être un avertissement que par un sourcil froncé ? Des attitudes menaçantes mises en vers n'offensent pas, sire; ce n'est pas comme les pamphlets, au sujet desquels on est fort à demander correction à Votre Majesté; des pamphlets comme celui que je viens vous montrer moi-même.

— Un pamphlet ? — Oui, sire; il me faut absolument un ordre d'embastillement contre le misérable auteur de cette turpitude.

Le roi se leva brusquement. — Voyons ! dit-il. — Je ne sais si je dois, sire... — Certainement, sire; devez; il n'y a rien à ménager dans cette circonstance. Avez-vous ce pamphlet ?

— Oui, sire. — Donnez. Et le comte de Provence tira de sa poche un exemplaire de l'« Histoire d'Ettenoïna », épreuve fatale que le bâton de Charny, que l'épée de Philippe, que le brasier de Castiglione avaient laissé passer dans la circulation.

Le roi jeta les yeux avec la rapidité d'un homme habitué à lire les passages intéressants d'un livre ou d'une gazette.

— Infamie ! dit-il, infamie ! — Vous voyez, sire, qu'on prétend que ma sœur a été au baquet de Mesmer. — Eh bien ! oui, elle y a été ! — Elle y a été ! s'écria le comte de Provence. — Autorisée par moi.

— Oh ! sire, — Et si n'est pas de sa présence chez Mesmer que je tire induction contre sa sagesse, puisque j'avais permis qu'elle allât place Vendôme. — Votre Majesté n'avait pas permis que la reine s'approchât du baquet pour expéri-

menter par elle-même... Le comte venait de prononcer ces paroles précieusement au moment où les yeux de Louis XVI parcouraient le passage le plus insultant pour Marie-Anoinette, l'histoire de sa prétendue crise, de ses contorsions, de son voluptueux désordre, de tout ce qui, enfin, avait signalé chez Mesmer le passage de Mlle Oliva.

— Impossible, impossible, dit le roi devenu pâle. Oh ! la police doit savoir à quel s'en tenir là-dessus !

Il sonna. — Monsieur de Crosne ! dit-il, qu'on aille chercher monsieur de Crosne !

— Sire, c'est aujourd'hui jour de rapport hebdomadaire, et monsieur de Crosne attend dans l'œil du Beuf.

— Qu'il entre. — Permettez-moi, mon frère, dit le comte de Provence d'un ton hypocrite. Et il fit mine de sortir.

— Restez, lui dit Louis XVI. Si la reine est coupable, eh bien ! monsieur, vous êtes de la famille, vous pouvez le savoir; si elle est innocente, vous devez le savoir aussi, vous qui l'avez soupçonnée.

M. de Crosne entra. — Ca magistrat, voyant M. de Provence avec le roi, commença par présenter ses respectueux hommages aux deux plus grands du royaume, puis, s'adressant au roi : — Rapport est prêt, sire, dit-il. — Avant tout, monsieur, fit Louis XVI, expliquez-moi comment il s'est publié à Paris un pamphlet aussi indigne contre la reine ? — « Ettenoïna » ? dit M. de Crosne. — Eh bien ! sire, c'est un gazetier nommé Reteau. — Oui, vous savez son nom, et vous ne l'avez, ou empêché de publier ou arrêté après la publication !

— Sire, rien n'était plus facile que de l'arrêter; je vais monter à Votre Majesté l'ordre d'écrou préparé dans mon portefeuille.

— Alors, pourquoi l'arrestation n'est-elle pas opérée ?

M. de Crosne se tourna du côté de M. de Provence. — Je prends congé de Votre Majesté, dit celui-ci plus lentement.

— Non, non, répliqua le roi; je vous ai dit de rester; eh bien ! restez.

Le comte s'inclina. — Parlez, monsieur de Crosne; parlez ouvertement, sans réserve; parlez vite et net. — Eh bien ! voici, répliqua le lieutenant de police : je n'ai pas fait arrêter le gazetier Reteau parce qu'il fallait de toute nécessité que j'ouïsse, avant cette démarche, une explication avec Votre Majesté.

— Je la sollicite. — Peut-être, sire, vaut-il mieux donner à ce gazetier un sac d'argent et l'envoyer se faire pendre ailleurs, très loin.

— Parce que, sire, quand ces misérables disent un mensonge, le public à qui on le prouve est fort aise de les voir fouetter, essorier, pendre même. Mais quand, par malheur, ils mettent la main sur une vérité... — Une vérité ? — M. de Crosne s'inclina. — Oui, je sais. La reine est en effet un malheur, comme vous dites; mais je la lui avais permis. — Oh ! sire, murmura M. de Crosne. Cette exclamation du sujet respectueux frappa le roi encore plus que celle qu'avait faite le valet de la bouche du parent jaloux. — La reine n'est pas perdue pour cela, dit-il, je suppose. — Non, sire, mais compromise. — Monsieur de Crosne, que vous a dit vo-

le risque jamais. J'ai permis à la reine d'entrer dans la salle des blessés de l'« Iéna » à l'hôpital de Toulon.

Je lui avais fait remarquer que sa question trouverait mieux sa place dans les interpellations annoncées. Il l'a maintenue, j'y réponds.

Les règles à suivre pour l'admission des membres du clergé dans les hôpitaux sont contenues dans une circulaire d'avril 1905, elle a lieu en appel des malades.

M. OLLIVIER. — Si les malades sont sans connaissance ? M. THOMSON. — Cette décision me blâme les convictions religieuses de personne. Elle permet à tous ceux qui le désirent de remplir leurs devoirs religieux.

Dans la note qu'il m'a remise, le directeur du service de santé de Toulon constate qu'aucun blessé de l'« Iéna » n'a demandé le secours d'un prêtre. Seul, le frère d'un blessé a demandé qu'on laisse parvenir un prêtre auprès de lui. Il a été fait droit à cette demande.

Aux obsèques, pendant l'absoute, toutes les familles ont eu le prêtre qu'elles ont demandé.

M. LASIES. — Il faut éclaircir la question. Vous les avez vus, monsieur le ministre, ces blessés; vous savez bien qu'ils ne formaient plus qu'un bloc, pour ainsi dire inconscient. N'y en eût-il eu qu'un qui fut incapable de parler, vous deviez ne pas le priver de la visite du prêtre.

(A suivre)